

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DU PLANAY
SEANCE DU 14 MARS 2024**

Délibération 014-2024

L'an Deux mille vingt-quatre, le quatorze mars à dix-huit heures,
le Conseil municipal de la commune du Planay légalement convoqué le huit mars deux mille
vingt quatre
sous la Présidence de Jean-René BENOIT, Maire

Présents : Lucas ARTICO, Jean-René BENOIT, Bernard BLANC, Julie CARRE, Fabrice COLLETTE, David FARINHA
DE SOUSA, Caroline GROMIER, Mickaël VALESCH

Absents excusés : Rudy BLANC (pouvoir donné à Lucas ARTICO)
Lydie LEROY (pouvoir donné à Bernard BLANC)

Secrétaire de séance :

Nombre en Membres : 11

En exercice : 10

Suffrages exprimés : 10

Votes pour : 10

Votes contre : 0

Ne prend pas part au vote :

OBJET : Certification de la gestion durable de la forêt communale du Planay

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la nécessité pour la commune d'adhérer au processus de certification PEFC afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la qualité de la gestion durable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de respecter les engagements du propriétaire forestier certifié PEFC ;

D'ACCEPTER que cette adhésion soit rendue publique ;

DECIDE de respecter les règles d'utilisations du logo PEFC, utilisation soumise à demande et obtention d'une licence de droit d'usage de la marque PEFC ;

ACCEPTTE de s'engager à mettre en place les mesures correctives qui pourraient être demandées par PEFC Auvergne-Rhône-Alpes en cas de non-conformité de mes pratiques forestières aux engagements PEFC du propriétaire ;

ACCEPTTE qu'en cas de non mise en œuvre par mes soins des mesures correctives qui pourraient être demandées, la commune du Planay s'exposerait à être exclue du système de certification PEFC Auvergne-Rhône-Alpes ;

ACCEPTTE de s'engager à respecter les engagements PEFC relatifs à l'exploitation des bois qui seront façonnés et débardés sous la responsabilité de la commune ;

ACCEPTTE de s'engager à honorer la contribution à PEFC Auvergne-Rhône-Alpes ;

Envoyé en préfecture le 18/03/2024

Reçu en préfecture le 18/03/2024

Publié le

Berger
Levrault

ID : 073-217302017-20240314-DCM0142024-DE

ACCEPTÉ de signaler toute modification concernant les forêts communales engagées dans la démarche PEFC

CHARGE l'ONF de mettre en œuvre sur les terrains relevant du régime forestier, les engagements pris par la commune du Planay dans le cadre de son engagement à PEFC Auvergne-Rhône-Alpes

AUTORISE monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes découlant de cette délibération

« Certifié exécutoire, dûment habilité aux présentes
Conformément à la loi du 2 mars 1982 »
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean René BENOIT

